

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2017.

I. BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal de la commune comporte deux sections : fonctionnement et investissement.

La section de fonctionnement retrace notamment l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux et le versement des salaires des agents de la collectivité.

La section d'investissement regroupe les dépenses liées à des acquisitions de matériels durables, à de nouveaux travaux ou projets ainsi que les recettes tel que les subventions, les emprunts.

Résultat global

A la clôture de l'exercice 2017, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global positif de 637 107,18 €, se décomposant comme suit :

Fonctionnement :	+ 576 852,35 €
Investissement :	+ 60 254,83 €

Résultat :	+ 637 107,18 €

Exécution du Budget – CA 2017

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 851 777,89	G 2 428 630,24
	Section d'investissement	B 478 061,41	H 881 312,36
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I
	Report en section d'investissement (001)	D 342 996,12	J
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 2 672 836,42	= G+H+I+J 3 309 942,60
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 297 266,18	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 297 266,18	= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 851 777,89	= G+I+K 2 428 630,24
	Section d'investissement	= B+D+F 1 118 323,71	= H+J+L 881 312,36
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 970 101,60	= G+H+I+J+K+L 3 309 942,60

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 297 266,18	L
115	ENVIRONNEMENT	14 078,00	
118	TERRAINS	179 000,00	
86	MAIRIE	98 804,64	
92	VOIRIE RESEAUX	5 383,54	

I. Détail des sections

1. Section de Fonctionnement

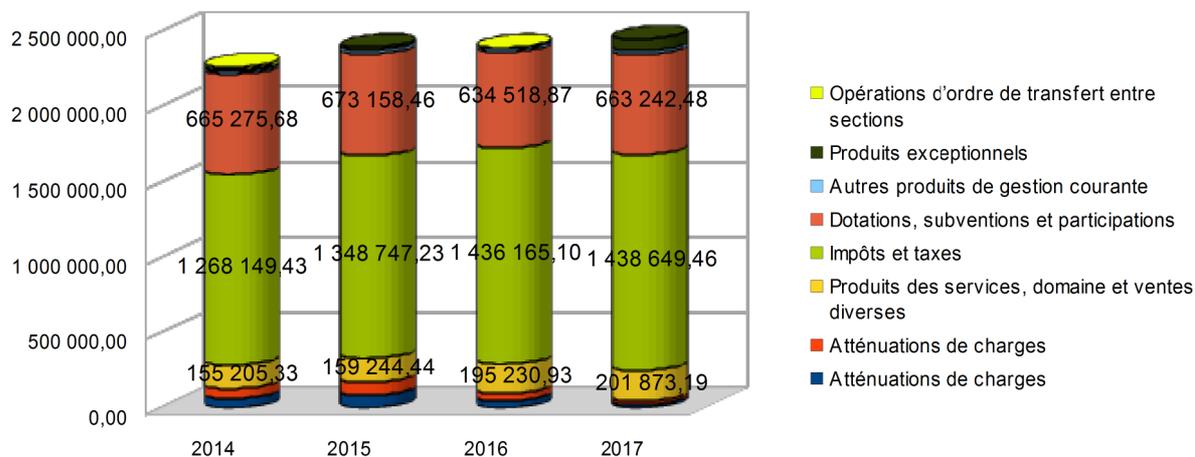
L'excédent de fonctionnement constaté est de 576 852,35 €.

1.1. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des recettes d'exploitation, des concours de l'État et des recettes fiscales. En 2017, ces trois produits financiers représentaient 96,10% des recettes totales.

Les recettes s'élèvent à 2 428 630,24 €.

Recettes de fonctionnement CA 2016		Budget prévisionnel	Réalisé
013	Atténuations de charges	40 000,00	22 128,48
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	210 500,00	201 873,19
73	Impôts et taxes	1 408 300,00	1 438 649,46
74	Dotations, subventions et participations	679 200,00	663 242,48
75	Autres produits de gestion courante	27 000,00	22 959,53
76	Produits financiers	100,00	13,38
77	Produits exceptionnels	9 400,00	79 763,72
TOTAL		2 374 500,00	2 428 630,24



CHAPITRE 013: Il est constitué des aides de l'Etat sur les emplois d'avenir et les remboursements des indemnités journalières des personnels en arrêt de travail.

CHAPITRE 70 : Il concerne les produits des services du domaine et de ventes diverses. Les principales ressources sont constituées par les paiements effectués par les familles pour le restaurant scolaire, les concessions de cimetière, la location des salles.

CHAPITRE 73 : Il s'agit des impôts et taxes

CHAPITRES 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'État

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) : diminution de - 24% depuis 2012
- La dotation nationale de péréquation (DNP) : diminution de - 26% depuis 2012
- La dotation de solidarité rurale (DSR) : augmentation de + 44% depuis 2012

Évolution de l'ensemble des dotations d'Echillais (2012-2017)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dotation globale de fonctionnement	406 279,00	408 005,00	393 907,00	355 156,00	316 972,00	297 978,00
Dotation de solidarité rurale	129 569,00	136 884,00	143 267,00	160 623,00	168 865,00	186 533,00
Dotation nationale de péréquation	53 618,57	45 078,00	40 570,00	39 048,00	36 441,00	39 448,00
Totaux	589 466,57	589 967,00	577 744,00	554 827,00	522 278,00	523 959,00

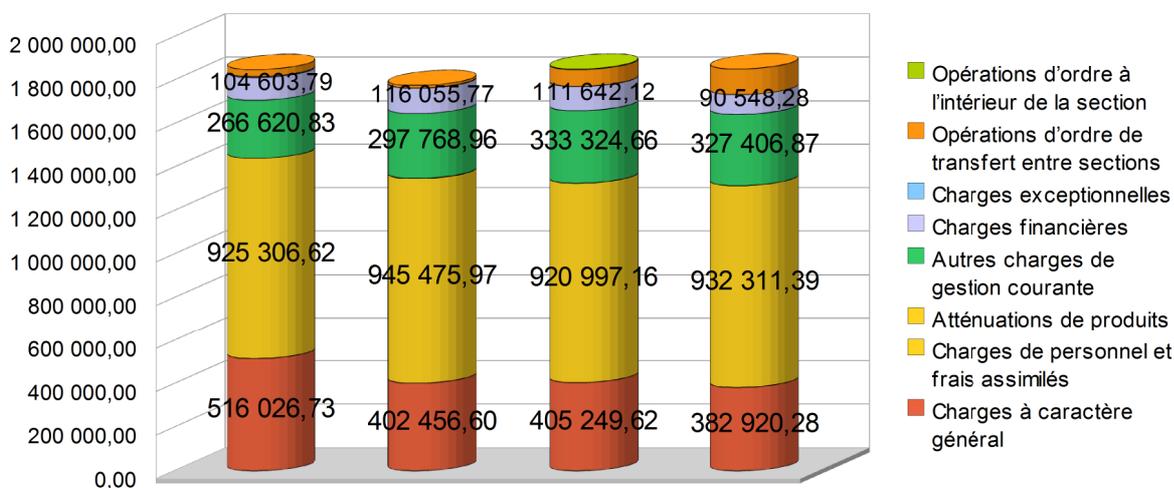
CHAPITRE : 75 Il concerne les autres produits de gestion courante, notamment la location de bâtiments.

CHAPITRE 77 : Les produits exceptionnels concernent essentiellement la vente d'un immeuble et d'une parcelle pour 68 800,00 €, le reste constitue le remboursement de sinistres.

1.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées des charges à caractère général, des charges de personnel, des autres charges de gestion courante et des charges financières. En 2017, elles se sont élevées à 1 851 777,89 €.

<i>Dépenses de fonctionnement CA 2016</i>		<i>Budget prévisionnel</i>	<i>Réalisé</i>
011	Charges à caractère général	505 400,00	382 920,28
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 039 300,00	932 311,39
014	Atténuations de produits	500,00	256,00
65	Autres charges de gestion courante	358 100,00	327 406,87
66	Charges financières	92 000,00	90 548,28
67	Charges exceptionnelles	1 600,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	328 064,93	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 535,07	118 335,07
Total		2 374 500,00	1 851 777,89



CHAPITRE 011 : Il s'agit des dépenses pour le fonctionnement des structures et des services. Les principales sont : l'eau, l'électricité, le chauffage, le carburant, l'alimentation pour le restaurant scolaire, les fournitures administratives et scolaires, les frais d'affranchissements, les fournitures de travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie, les impôts et taxes, les primes d'assurances, les contrats de maintenances...

Le montant des charges à caractère général a atteint 382 920 € en 2017. Ces charges sont en diminution constante depuis 2014. Cette baisse générale avoisine 26% sur la période.

Depuis 2014, des économies ont pu être trouvées lors de la négociation de certains contrats (assurances -30%, photocopieurs -50%, maintenance des appareils de levage au foyer -46%,...)

Des économies ont pu également être réalisées dans le cadre des consommations

d'électricité notamment par la pose d'horloges astronomiques sur le réseau d'éclairage public et par la diminution des heures d'illumination de l'éclairage public la nuit. Cette économie s'élève à 28 600 € entre 2014 et 2017, soit -27%.

Dans le cadre des transferts de compétences vers la CARO, la ville ne supporte plus certaines charges comme l'achat de livres (-4000 €) et les dépenses de fonctionnement (-4200 €) de la médiathèque.

Application de la réforme des rythmes scolaires :

L'incidence financière de l'application de cette réforme sur les dépenses communales n'a pas été neutre. Elle était de +33 500 € dès 2014 dont +26 000 € liés aux dépenses de personnel. Cette dépense supplémentaire a été partiellement atténuée par le fonds d'amorçage versé par l'Etat, à savoir 16 800 € en 2014. Aussi, la commune a dû financer près de 50% de cette dépense supplémentaire.

Gestion des Pactes Civil de Solidarité

Depuis le 01/11/2017, les administrés souhaitant se pacser peuvent enregistrer leur démarche auprès de l'Officier d'Etat civil en mairie ou auprès d'un notaire.

Ce transfert des services des greffes des tribunaux vers les communes a impacté l'organisation du service administratif de la mairie d'Echillais. Depuis le 1/11/2017, 9 PACS ont été enregistrés en mairie.

CHAPITRE 012 : Il s'agit de l'ensemble des dépenses de personnel (salaires, charges, cotisations...)

CHAPITRE 65 : Ce sont les dépenses liées aux versements des indemnités et cotisations des élus, versement au SDIS, participation au SEJI, subventions aux associations.

- **Participation au SDIS**

En application de l'article L. 1424-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes contribuent au budget des services départementaux d'incendie et de secours. Jusqu'en 2013, cette contribution était payée par la CARO. Seulement, l'intercommunalité n'étant pas compétente en matière d'incendie et de secours à la date de promulgation de la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours, la jurisprudence a précisé qu'il appartenait aux communes de la verser.

C'est pourquoi, depuis 2014, la ville d'Echillais est dans l'obligation de verser cette contribution au service d'incendie et de secours. Cette contribution reste stable depuis 2014.

Autres charges de gestion courante	2014	2015	2016	2017
Service d'incendie	43 092,10	43 221,38	43 307,82	43 394,44
Totaux	43 092,10	43 221,38	43 307,82	43 394,44

- **Participation au SEJI (Service Enfance Jeunesse Intercommunal)**

La participation au SEJI pour l'année 2017 était de 178 801,00 €.

CHAPITRE 66 : Ce sont essentiellement les remboursements d'intérêts des emprunts en cours.

CHPITRE 042 : Il s'agit des amortissements

2. Section d'investissement

La section d'investissement a dégagé, pour 2017, un excédent de 60 254,83 €.

2.1 Recettes d'investissement

Le résultat 2016 de la section de fonctionnement, pour un montant de 493 456,24 € a été affecté en totalité à la section d'investissement.

<i>Recettes d'investissement CA 2016</i>		<i>Budget prévisionnel</i>	<i>Réalisation</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	633 593,91	694 802,34
13	Subventions d'investissement reçues	78 500,00	68 174,95
16	Emprunts et dettes assimilés	231 220,34	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	328 064,93	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	125 000,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 535,07	118 335,07
041	Opérations patrimoniales	3 200,00	0,00
TOTAL		1 449 114,25	881 312,36

Les principales recettes ont été les suivantes :

CHAPITRE 10 : Stock et réserves FCTVA, Taxe d'aménagement. Il comptabilise :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé 2016 pour un montant de 493 456,24 €,
- Le versement du Fonds de Compensation sur la Taxe de la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour 146 496,87 €,
- La Taxe d'Aménagement à hauteur de 54 849,23 €.

CHAPITRE 13 : il regroupe les subventions d'investissement, notamment :

- Le fonds de concours versé par la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan à hauteur de 14 289,75 €, pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique à la salle de sport,
- Subvention de l'Agence de l'eau Adour Garonne pour la somme de 50 000,00 € concernant l'acquisition de la balayeuse.

CHAPITRE 040 : Correspondant à des amortissements et comptabilisation des ventes de biens.

2.2 Dépenses d'investissement

Article	Opération	Opération	Objet	Total TTC	Subventions perçues
	102	EGLISE	Divers	840,00	
	103	BATIMENTS SCOLAIRES	Divers	6 916,45	
	105	CANTINE	Divers	4 355,40	
	106	FOYER MUNICIPAL	Divers	15 102,44	
	108	ATELIERS	Divers	54 060,04	50 000,00
	200	COLOMBARIUM	Divers	3 845,40	
	300	SALLE DE SPORT	Divers	12 840,00	
	312	LOCAUX ASSOCIATIONS	Divers	19 822,77	
	87	TERRAIN DE FOOTBALL	Divers	3 419,52	
	88	MAIRIE	Divers	58 748,46	
	92	VOIRIE RESEAUX	Divers	35 691,45	
001	*OF	DEFICIT REPORTE	Divers	342 996,12	
1641	*OF	CAPITAL EMPRUNTS	Divers	262 419,48	
			TOTAL 2017	821 057,53	50 000,00

BUDGET CCAS

La section de fonctionnement dégage un excédent de 6 160,33€

Section de fonctionnement	Budget prévisionnel	Réalisation
dépenses	16 618,77	9 475,85
recettes	16 618,77	15 636,18
excédent de fonctionnement		6 160,33

Les principales dépenses sont:

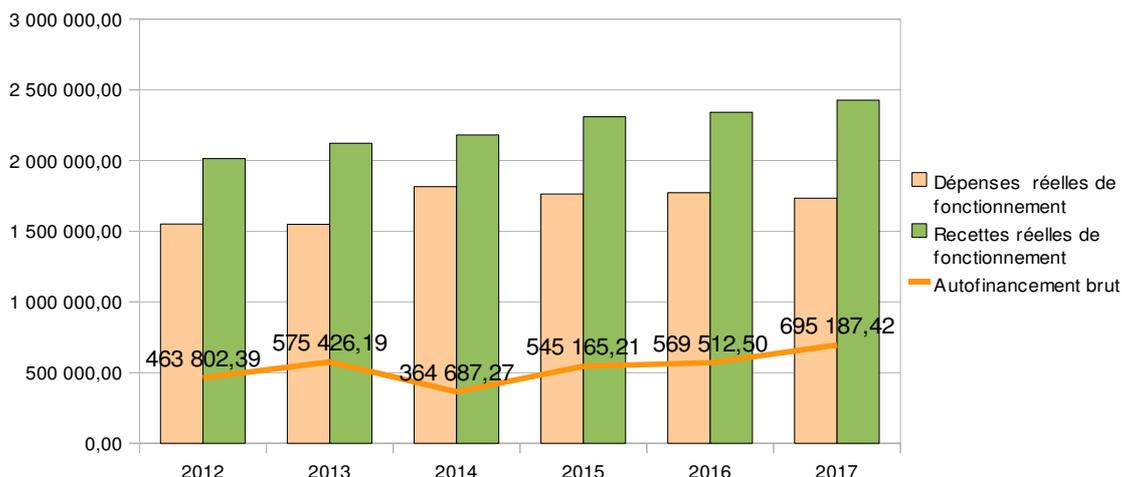
- Le repas de séniors : 5 119,60 €
- Les aides aux familles en difficultés : 1 610,34 €
- Subvention versées aux associations caritatives : 1 764,00 €

Les principales recettes :

- Excédent de fonctionnement 2016 : 7 721,41 €
- Subvention du budget de la commune : 6 500,00 €

III. L'autofinancement brut

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



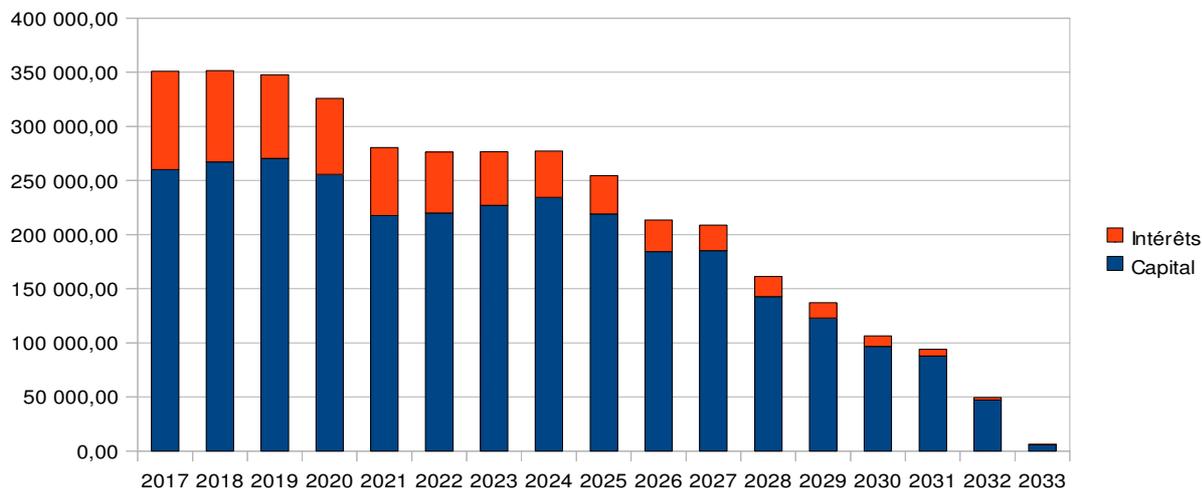
IV. Endettement de la commune

Calculé sur le nombre d'annuités qu'il faudrait, à partir du résultat, pour rembourser la dette. A ce jour, et compte-tenu du résultat 2017, il serait de 4,82 années

Évolution de l'encours de la dette

Le capital restant dû au 31 décembre 2017 est de 2 783 471,92 €. L'annuité de remboursement d'emprunt était de 352 967,76 €.

Évolution des remboursements par année



V. Niveau des taux d'imposition

Le produit des 3 taxes

En 2017, le produit des 3 taxes locales atteint 1 178 133 € et représente 49% des recettes réelles de fonctionnement. Ce montant s'élève à 330 € par habitant

Part de la fiscalité dans les recettes réelles de fonctionnement :

Libellé	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taxes foncières et d'habitation	968 534,00	1 005 550,00	1 050 037,00	1 109 791,00	1 134 092,00	1 178 876,00
Produit des 3 taxes / recettes réelles fonctionnement	48,08%	47,35%	48,14%	48,05%	48,43%	48,54%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 014 411,84	2 123 594,07	2 181 232,72	2 309 524,28	2 341 665,42	2 428 630,24

V. Effectif de la collectivité

- par catégorie

		Au 	Taux
Nombre d'agents		33	100,00%
dont	Titulaires	24	72,72%
	Stagiaires	2	6,06%
	Contractuels	2	6,06%
	Emplois aidés	3	9,10%
	Emplois saisonniers/agents remplaçants/ apprentis	2	6,06%

- Évolution de la masse salariale

Depuis 2014, les charges de personnel sont constantes et maîtrisées (+0,74% sur la période).

Libellé	2014	2015	2016	2017
Charges de personnel et frais assimilés	925 306,62	945 475,97	920 997,16	932 311,39
Totaux	925 306,62	945 475,97	920 997,16	932 311,39

VI. Conclusion

La commune d'Echillais devra poursuivre ses efforts dans la maîtrise de ses finances tout en étant attentive à son développement et en s'efforçant de proposer une haute qualité de services pour le bien être de sa population.